

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2015)
Heft: 305-306

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS

par Henriette Germain-Nicolet



APPENZELL

■ La révision de la loi sur les droits politiques a été plébiscitée par les citoyens d'Appenzell Rhodes-Extérieures (79,76 % des voix). La nouvelle loi instaure une répartition des sièges du Grand Conseil en fonction uniquement du nombre d'habitants. Jusqu'à présent, les députés de Herisau, Teufen et Heiden ne représentaient qu'une minorité du législatif alors que les trois plus grandes villes du canton rassemblent 60 % de la population.



ARGOVIE

■ Le maire de Baden, Geri Müller (Verts) a reçu un courrier suspect contenant une poudre inconnue. Après intervention des pompiers de l'entreprise chimique Ems Dottikon, de la police argovienne et de l'Office cantonal de la protection des consommateurs, une enquête a été ouverte et un laboratoire a été chargé d'analyser la poudre qui s'est révélée inoffensive. L'éidle venait juste de reprendre la direction de son dicastère des finances et de l'urbanisme, après sa suspension suite à l'affaire de « selfies » dénudés photographiés depuis son bureau de maire.



BÂLE-CAMPAGNE

■ La société Harlan Laboratories va cesser ses activités de recherche sur son site d'Utingen (BL). D'ici dix-huit mois, la plupart des 228 emplois seront supprimés. Un plan social sera négocié.



BÂLE-VILLE

■ Strautmann, le spécialiste bâlois des implants dentaires a réalisé un chiffre d'affaires de 523,4 millions de francs sur les neufs premiers mois de l'année dernière,

un chiffre en hausse de 2,6 % en rythme annuel.

■ Les citoyens ont approuvé à 64,06 % la nouvelle réglementation sur les contrats d'intégration. Des contrats d'intégration seront désormais proposés à tous les migrants posant problème, qu'ils soient issus de l'Union européenne ou de pays tiers.



BERNE

■ Pour la première fois, trois communes ont été sanctionnées d'une amende par le canton, en raison de leurs coûts sociaux trop élevés. Un système de bonus-malus avait été mis en place en 2010. C'est ainsi que les communes de Lyss, de Perles et d'Heimberg devront payer respectivement 238 949, 78 180 et 62 284 francs, alors que 14 autres localités recevront des sommes entre 73 936 et 199 520 francs.

■ L'autonomiste Maxime Zuber a été réélu tacitement maire de Moutier et effectuera donc un sixième mandat à la tête de la commune qui devrait décider, probablement en 2016, de son rattachement au canton du Jura. Maxime Zuber est maire de Moutier depuis 1995.

■ Le libéral-radical Paolo Annoni est le premier maire de la commune de Valbirse. Il a remporté le 2^e tour des élections face au socialiste Roberto Bernasconi. Valbirse est issue de la fusion entre Malleray, Bévilard et Pontenet, et compte quelque 4 000 habitants.



FRIBOURG

■ Par 61 voix contre 36 et 3 abstentions, le Grand Conseil fribourgeois a décidé de confier au gouvernement la mission de préparer une loi d'amnistie fiscale sur le modèle jurassien. L'amnistie sera limitée aux personnes physiques et pourrait rapporter quelque 400 millions de francs. Opposée au projet, la gauche a brandi la menace d'un référendum.

■ Le conseiller national PLR fribourgeois Jacques Bourgeois, directeur de l'Union suisse des paysans, est candidat au Conseil des États cet automne. En cas d'élection, il conservera la tête de l'organisation paysanne mais avec des « mesures organisationnelles » à la clé. La section cantonale doit désigner son candidat le mois prochain, Nicolas Bürgisser, actuel préfet de la Singine s'étant lui aussi déclaré intéressé par un mandat à la Chambre des cantons.

■ Les citoyens de Courlevon, Jentes, Lourtens, Salvagny et Morat ont largement accepté la fusion de leurs communes. Début 2016, Morat comptera donc 7 900 habitants, contre 6 500 aujourd'hui.



GENÈVE

■ Le Conseil d'État genevois a approuvé le rapport « Traversée du lac – Pour le bouclage autoroutier de Genève » et ainsi donné son feu vert au projet dont le coût est estimé à 3 milliards de francs. Après le rejet de l'initiative de l'UDC « Pour une traversée de la rade » par les citoyens le 30 septembre dernier, il s'agit de trouver une solution pour connecter la rive gauche au réseau autoroutier d'ici 2030. Le financement du projet pourrait être assuré par un péage ou un partenariat public-privé.

■ Les Genevois ont refusé à 68,41 % de supprimer les forfaits fiscaux. Ils se sont également prononcés à 56,66 % contre le durcissement des conditions d'octroi pour l'imposition d'après la dépense des riches étrangers.



GLARIS

■ Le fabricant suédois d'électroménager Electrolux souhaite fermer son usine de Schwanden (GL). D'ici la fin de l'année, quelque 120 emplois à plein-temps devraient être supprimés.

■ Sept génisses qui s'étaient échappées de leur enclos ont été percutées par un train près de Ziegelbrücke. Six d'entre elles sont mortes sur le coup et la dernière a



STSswiss-image.ch/Max Schmid

Lumière matinale sur le lac de Thoune, Oberland bernois. Vue depuis la rive nord-est, à l'arrière-plan le Bluemlisalp.

dû être euthanasiée. La ligne a été fermée durant toute une soirée, afin d'évacuer la carcasse de l'une des bêtes, restée coincée sous un des wagons.



GRISONS

■ La police de Coire a retrouvé dans un centre commercial le portefeuille d'un Anglais qui l'avait égaré il y a dix-huit ans. Les pièces d'identité étaient périmées depuis longtemps, mais les policiers grisons ont réussi à retrouver la trace de son propriétaire qui habite aujourd'hui aux États-Unis.

■ Les citoyens grisons ont approuvé à 62,6 % une réforme territoriale. Le canton sera redécoupé en onze régions reprenant l'essentiel des compétences des districts, fédérations régionales et arrondissements. Elles gèreront notamment les services sociaux, l'élimination des déchets et les offices des poursuites et des faillites.



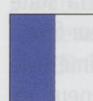
JURA

■ Des citoyens ont lancé une pétition sur Internet pour dénoncer le plan de mesures

d'économies OPTI-MA présenté par le gouvernement jurassien. Ce programme, qui doit être soumis au Parlement, prévoit 141 mesures afin d'économiser 35 millions de francs d'ici l'année 2018. Les pétitionnaires réclament l'abandon de ces mesures et l'étude d'autres pistes pour équilibrer les finances cantonales.

■ Lancée en 2010, l'amnistie fiscale est arrivée à terme. Près de 1 000 contribuables se sont dénoncés. L'amnistie a généré des recettes fiscales de 30 millions de francs.

■ De 2000 (introduction de Rail 2000) à 2010, le pourcentage d'habitants utilisant les transports publics est passé de 13 % à 21 % dans le Jura, selon la dernière étude publiée par l'Office fédéral de la statistique. Durant cette période, l'offre en matière de transports publics a progressé de 57 % dans le canton.



LUCERNE

■ Le Tribunal fédéral (TF) souhaite quitter son site de Lucerne et recentrer toutes ses activités sur son siège principal de Lausanne. Le porte-parole du TF a ainsi expliqué que les activités de l'institution

étaient rendues plus difficiles par l'éloignement des deux sièges. La loi sur le Tribunal fédéral est en cours de révision partielle. Environ 80 personnes travaillent dans les deux Cours de droit social du TF à Lucerne. Aucune date de déménagement n'a été communiquée.

■ À 55,09 %, les Lucernois ont accepté la modification de la loi sur l'Université. L'Université de Lucerne disposera donc d'une Faculté des Sciences économiques, financée essentiellement par des fonds privés. Jusqu'à présent, l'*alma mater* accueillait des étudiants en théologie, en droit et en sociologie.



NEUCHÂTEL

■ Le canton de Neuchâtel a annoncé l'ouverture d'un second centre d'accueil provisoire pour requérants d'asile aux Hauts-Geneveys. Ce centre de protection civile accueillera une cinquantaine de requérants pendant quelques mois. Le canton avait déjà ouvert un centre à La Tène.

■ Malgré le passage à la police unique cantonale cette année, la ville de Neuchâtel tient à garder une police de proxi-

DANS LES CANTONS

► mité constituée d'assistants de sécurité, de médiateurs et de travailleurs sociaux afin de « garder une proximité avec les citoyens ».

■ Une grande fusion de communes pourrait voir le jour dans le canton. Les habitants de La Tène, Enges, Cressier, Comaux, Le Landeron, Saint-Blaise et Lignières se prononceront cette année sur le projet qui ferait de la nouvelle commune de 17 300 habitants, la troisième du canton, après Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds. Le canton a déjà été le cadre de fusions de communes, entraînant la création de Val-de-Travers et de Val-de-Ruz.



NIDWALD

■ Par 37 voix contre 17, les députés nidwaldiens ont rejeté une initiative de l'UDC qui demandait qu'une seule langue étrangère soit enseignée à l'école primaire. Malgré le soutien du Conseil d'État à l'initiative, le parlement a préféré conserver le statu quo : l'apprentissage de l'anglais en 3^e primaire et du français en 5^e année. Les citoyens se prononceront sur la question le 8 mars.



OBWALD

■ Le canton d'Obwald, comme toutes les Alpes suisses, a connu une forte tempête de foehn début novembre. Des vents jusqu'à 187 km/h ont soufflé au Titlis, soit le record du pays pour cet épisode météorologique.

■ À une majorité de 64,98 % des voix, les Obwaldiens ont accepté un nouveau règlement pour l'évaluation fiscale des biens fonciers. Les fonctionnaires de l'administration des impôts ne se déplaceront plus pour évaluer les terrains sur place. Tout s'effectuera au moyen de formulaires.



SAINT-GALL

■ Le Tribunal administratif de Saint-Gall a accepté le recours de la famille d'une

écolière de St. Margrethen à qui le Département de l'instruction publique voulait interdire de porter le voile à l'école. Les juges ont considéré que seule une mise en danger de la paix religieuse pourrait justifier une interdiction du port du voile à l'école.

■ Les citoyens saint-gallois ont largement approuvé cinq crédits et un prêt, d'un montant total de 930 millions de francs, pour rénover ou agrandir six hôpitaux cantonaux. Sont concernés l'Hôpital cantonal qui disposera de deux nouveaux bâtiments, l'Hôpital de l'enfance, les hôpitaux d'Altstätten, de Wattwil, Grabs et Linth.



SCHAFFHOUSE

■ Le Grand Conseil schaffhousois a adopté une série de mesures pour sortir du nucléaire. Une taxe d'un centime par kilowattheure sera introduite, représentant environ 40 francs par an pour un ménage moyen. D'autre part, les travaux d'assainissement ou de construction devront être conformes aux normes Minergie. Ces mesures sont soumises au référendum obligatoire.

■ Les riches Schaffhousois ne paieront pas plus d'impôts qu'aujourd'hui. À 53,6 %, les citoyens ont rejeté une initiative de la Gauche alternative qui demandait que la part du revenu dépassant 210 000 francs soit imposée à 13 % au lieu de 9,9 %. Par ailleurs, les Schaffhousois ont plébiscité à 84,6 % la participation du canton au concordat renforcé contre les hooligans.



SCHWYZ

■ La gare d'Arth-Goldau a dû être évacuée pendant quelques heures à la suite d'une fuite de gaz dans un conteneur ferroviaire supposé vide. Du sulfure de diméthyle a été retrouvé au fond de ce conteneur qui n'avait pas été entièrement nettoyé. Selon la police schwyzoise, il n'y a pas eu de blessés et la population n'a jamais été en danger. L'incident a provoqué l'interruption provisoire du trafic et entraîné des retards et des annulations.

■ Les propriétaires schwyzois continueront de recevoir la visite d'un représentant du fisc pour évaluer leurs biens immobiliers. Les citoyens ont rejeté deux initiatives de la Fédération des propriétaires qui souhaitait introduire une évaluation sur la base d'une formule de calcul plus favorable.



SOLEURE

■ Une commission de surveillance du canton a constaté un cas de dumping salarial concernant 14 salariés sur le chantier de l'agrandissement du centre de tri des colis de la Poste, à Härkingen. Des procédures ont été engagées contre des entreprises polonaise et slovène. Ce centre de Härkingen va par ailleurs être équipé de nouvelles installations solaires. 6 000 modules solaires disposés sur le toit permettront de produire jusqu'à 1,34 GWh par an, soit la consommation d'environ 380 ménages. Il s'agit de la 10^e installation photovoltaïque exploitée par la Poste depuis 2012.

■ Les citoyens ont approuvé à 67,48 % un ajustement de la péréquation financière. Les communes les plus riches soutiendront encore davantage les plus faibles.



TESSIN

■ Afin de protéger l'économie locale contre la concurrence étrangère, le canton songe à modifier sa législation sur les marchés publics. Le ministre de la Lega Claudio Zali va présenter un projet pour introduire le principe « Les Tessinois d'abord ». Il s'agirait de fixer un seuil minimal de 8 millions de francs en dessous duquel seules des entreprises tessinoises ou suisses pourraient participer à la mise au concours de travaux communaux ou cantonaux financés par des fonds publics.

■ Un nouveau centre pour requérants d'asile a ouvert à Losone. Il accueille 24 requérants pour un séjour maximal de 90 jours. Le canton dispose désormais

de 350 places d'hébergement pour les demandeurs d'asile.



THURGOVIE

■ En raison des risques de tremblements de terre, la Société d'électricité du canton de Thurgovie (EKT) abandonne son projet de centrale géothermique dans l'est du canton. Environ 500 000 francs ont été dépensés dans la planification de ce projet qui devait être réalisé par un consortium réunissant Swiss Est Power AG (une filiale d'EKT) et Axpo. Le consortium sera dissous, a annoncé EKT.



URI

■ La mythique prairie du Grütli (UR), berceau de la Suisse, accueillera dès l'été prochain des vaches écossaises de la race des Highlands. Le nouveau fermier de la colline, qui s'occupe désormais de l'accueil des visiteurs, fera venir les bovidés de la ferme que ses parents exploitent dans le canton d'Obwald.



VALAIS

■ Un comité comprenant des membres de l'UDC et de différents milieux agricoles a lancé un référendum contre le financement des travaux de la 3^e correction du Rhône décidé par le Conseil d'Etat valaisan. Les référendaires sont favorables à un projet moins onéreux et plus rapide que celui des autorités qui doit coûter 120 millions en dix ans.

■ Par 67 voix contre 47 et 3 abstentions, le Grand Conseil a voté un nouvel article instituant l'obligation pour les professionnels de la santé de signaler la présence d'un condamné présumé dangereux dont ils ont la charge. Le PLR, la gauche et la Société médicale du Valais se sont vainement opposés à cette levée du secret médical pour les détenus dangereux.

■ Selon les statistiques, le Haut-Valais ne représentera bientôt plus que le quart

de la population du canton, contre le tiers dans les années 90. Une statistique qui intervient alors que le Grand Conseil doit se prononcer prochainement sur un éventuel changement de répartition des forces politiques cantonales, par district.

■ L'ex-conseiller aux États et ancien procureur général tessinois Dick Marty est pressenti pour instruire un volet de l'affaire Giroud. Le recours à un juge extérieur est envisagé, les magistrats concernés par la plainte de l'encaveur valaisan s'étant récusés.

■ Les citoyens valaisans ont accepté à plus de 58 % le plan d'économies proposé par le gouvernement dans le budget 2015. Ces économies, de l'ordre d'une trentaine de millions de francs, permettront d'éponger une partie du découvert des comptes 2013.



VAUD

■ L'Office fédéral du développement territorial (ARE) fait recours contre le plan partiel d'affectation de près de 4,2 ha de surfaces d'assoulement validé par le gouvernement vaudois. L'ARE considère que l'extension d'une zone industrielle à Orbe viole la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) car aucune compensation n'est prévue. Or, depuis la révision de la LAT acceptée par le peuple en 2013 et entrée en vigueur en mai dernier, chaque parcelle mise en zone constructible doit être compensée par le déclassement d'une zone à bâtrir de même surface.

■ Une fresque du début du XIV^e siècle a été découverte sur le chantier du nouveau Parlement vaudois. Cette découverte est d'importance car ce sont sans doute les plus vieilles peintures murales de Suisse. La planification du bâtiment sera revue afin de mettre en valeur ce joyau. Une somme de 300 000 francs y sera consacrée.



ZOUG

■ Pavatex, le fabricant fribourgeois de panneaux isolants en fibres de bois,

va concentrer sa production sur son site zougois de Cham et en France. En conséquence, 45 emplois seront supprimés à son siège de Fribourg, où il ne restera que 25 employés, dans la vente, la logistique, l'administration, les finances et la direction.

■ Au bout de deux ans d'enquête, la police zougoise a démantelé une plaque tournante de l'héroïne en Suisse. Quinze personnes ont été arrêtées et 55 kg d'héroïne pure ont été saisis, un record dans le canton.



ZURICH

■ Le premier centre de dégrisement de Suisse ouvrira ses portes le 1^{er} avril à Zurich. Situé près de l'hôtel de police et tout près de la gare centrale, il accueillera les noctambules ivres ou drogués qui mettent en danger eux-mêmes ou autrui.

■ Selon un sondage effectué par la fédération des enseignants zurichoises (ZLV), 75 % des professeurs ne souhaitent enseigner qu'une seule langue étrangère à l'école primaire. Une langue qui devrait être l'anglais pour 57 % et le français pour 43 %. La ZLV estime que ce sondage est un « mandat clair adressé à la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) » qui s'est prononcée pour le maintien des deux langues étrangères enseignées en primaire.

■ Le groupe de presse NZZ ferme son imprimerie de Schlieren (ZH). 125 des 184 emplois seront supprimés. NZZ souhaite concentrer ses activités d'imprimerie sur les sites de Winkel (SG) et d'Adligenswil (LU). Le marché suisse de l'impression des journaux souffre de surcapacités en raison de la baisse des tirages.

■ Les Zurichois ont accepté à 53,33 % la création d'une centaine de postes d'enseignants et ont refusé à 65,52 % de limiter à 20 le nombre d'élèves par classe. Par ailleurs, ils ont largement approuvé un crédit de 76,4 millions de francs pour cofinancer le prolongement d'une ligne de tramway en ville de Zurich.